

Dernière mise à jour le 01 avril 2025

# Allocation temporaire d'attente 2025

Sur Légisocial, montant de l'allocation temporaire d'attente (ATA) 2025 versée aux demandeurs d'asile et à certaines personnes sans emploi.

## Sommaire

- Suppression dispositif

## Suppression dispositif

Nota : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 il n'est plus possible de déposer une demande d'ATA

- La valeur de l'ATA est fixée à **13,62 € au 1<sup>er</sup> avril 2025**

Décret n° 2025-302 du 31 mars 2025 revalorisant l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite, JO du 1<sup>er</sup> avril 2025

Article 2

Le montant journalier de l'allocation temporaire d'attente est fixé à 13,62 euros à compter du 1er avril 2025.

- La valeur de l'ATA est fixée à **13,39 € au 1<sup>er</sup> avril 2024**

Décret n° 2024-341 du 12 avril 2024 revalorisant l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite, JO du 14 avril 2024

Article 2

Le montant journalier de l'allocation temporaire d'attente est fixé à 13,39 euros à compter du 1er avril 2024.